



Air France

L'essentiel du CSEE CC

Février 2024

A vos côtés, Techniciens, Maîtrises, Cadres



CR CSEE CC des 20 et 21 février 2024

En préambule, une déclaration CFE-CGC que nous joignons à notre CR.

Désignation d'un nouveau membre au sien de la commission égalité professionnelle

Virginie RAGAINÉ (MPL) remplace Walter HERBSTER (SXB)

1. Information et Consultation sur le projet de grilles horaires au sein de l'escale de Strasbourg :

Besoin d'adapter les grilles actuelles aux évolutions de programme. Suite à la baisse du taux de sujétion généré sur les nouvelles grilles, la prime IPACHE sera déclenchée, fixe durant 36 mois puis en biseau les 12 suivants.

La CFE CGC vote **POUR** les 3 grilles (pôle Client, pôle Avion et AMDE).

Nos commentaires et positions : Bien que la construction de ces grilles soit la conséquence d'une nouvelle réduction de programme sur l'escale de Strasbourg qui nous inquiète, nous nous prononçons uniquement sur le rythme et la viabilité des grilles en elles-mêmes. Nous saluons le travail participatif avec les agents de l'escale et les commissaires CSSCT.

2. Information et consultation sur le projet de grilles horaires au sein de l'escale de Montpellier :

Suite aux modifications de programme, nécessité d'uniformiser les grilles et les durées de vacations avec pour objectif de construire une grille viable à la fois pour le programme été et celui d'hiver.

La CFE CGC vote **POUR** les 4 grilles (pôle client 100%, pôle client 80%, pôle client 50%, pôle avion 100%).

Nos commentaires et positions : Les grilles sont équilibrées et répondent aux attentes des agents. Les salariés, OS et commissaires CSSCT ont été associés à l'élaboration de ces nouvelles grilles. Nous saluons l'excellent travail sur les grilles horaires qui est systématiquement fourni sur l'escale de MPL qui apparaît comme une référence sur ce sujet.



Le site : [CFE-CGC Air France Court Courrier](https://www.cfe-cgc.com)



Adhésion :)

3. Présentation Bilan SST Annuel 2023 :

9 déclarations de RPS sur le périmètre en 2023, arrêts maladie en hausse sur les escales de BIA, BOD, NTE, MPL, SXB pour autant baisse globale des arrêts de 10% sur le périmètre du CC.

Par ailleurs, 91 AT sur tout le périmètre, essentiellement dûs à de la manipulation/manutention, des chutes de plain-pied mais aussi des RPS : poursuite de l'accompagnement managérial, RH et médico-social des équipes, de la démarche ICP. Lancement de la démarche ICS (incivilités entre salariés) et analyse à venir des résultats du questionnaire COPSQ.

Nos commentaires et positions : Les élus demandent à la Direction d'approfondir l'analyse des causes des augmentations des arrêts maladie qui touchent beaucoup les escales de petite taille et réitérons notre demande d'améliorer le tableau des AT avec différents éléments. Nous ne comprenons pas pourquoi les salariés en longue maladie ne sont pas pris en compte dans le bilan des arrêts maladie.

4. Information sur l'accord portant sur la mise en œuvre des mesures de rupture conventionnelle collective et sur les mesures d'accompagnement des mobilités du projet réseau domestique signé le 9 février 2024 :

La campagne d'information sur la RCC débutera en mars : toutes les modalités seront consultables sous Intralignes, avec un onglet "RCC 2024" pour les escales d'ORY, MRS, TLS, NCE et SXB.

La phase de recueil du volontariat pour les départs en projet pro aura lieu en octobre pour une validation des candidatures en novembre. Les départs de l'Entreprise sont prévus entre le 31/01/25 et le 30/06/25. Le congé de mobilité sera selon les cas compris entre 10 et 15 mois.

Concernant les DFC, ils sont prévus en 2 phases : pour les salariés pouvant prétendre à une retraite à taux plein entre le 01/10/25 et le 01/09/26 l'entrée en DFC pourra se faire entre le 01/04/25 et le 01/07/25. Pour les salariés concernés par une retraite à taux plein entre le 01/10/26 et le 01/11/29, l'entrée en DFC s'échelonnera entre le 01/04/26 et le 01/11/26

Les salariés qui seront amenés à changer de lieu de travail bénéficieront de mesures d'accompagnement spécifiques dans différents domaines : prime d'indemnité de changement de lieu de travail (ICLT), IKV majorées, possibilité de passage en temps partiel aidé (TPA)...

Nos commentaires et positions : Nous interpellons la direction sur le versement de la prime de reconversion professionnelle pour le service KL de l'escale de MRS. Le refus qui nous est opposé à ce jour ne nous satisfait pas, car la Direction s'appuie sur des arguments qui ne figurent pas dans l'accord signé par la CFE-CGC.

La CFE-CGC rappelle à la Direction qu'elle sera vigilante quant au respect de l'application des mesures signées, avec facilitation et équité pour toutes les populations.



Air France

A vos côtés, Techniciens, Maîtrises, Cadres



Comme mentionné dans le rapport Syndex, le projet de réseau domestique génère des conditions de travail dégradées par les trajets ORY/CDG.

Il s'agit de mobilités contraintes : il n'est donc pas envisageable que le TPA ne soit pas validé pour les agents d'Orly qui intégreraient le Pôle client à CDG !

Nous demandons à Mme Jensen sa présence à Orly pour expliciter le détail des accords signés aux MO qui reçoivent les agents, car les retours des premiers entretiens montrent qu'une information parcellaire peut vite déclencher une situation de RPS.

5. Informations du Président :

Concernant la DSP Corse, l'OTC (office du tourisme corse) a donné une préférence au dossier présenté par AF et XK. Nous sommes en attente du vote de l'Assemblée Corse qui doit avoir lieu le 29 février.

La campagne JDS 2024 a été lancée sur l'ensemble des escales

Les primes de ventes ancillaires du 4eme trimestre 2023 seront versées sur la paye de février, toutes les escales sont concernées sauf SXB, AJA et BIA.

Nos commentaires et positions : Nous constatons que les escales qui ne toucheront pas la prime de ventes ancillaires sont celles qui n'ont pas de vols sur CDG.

Nous demandons à la Direction où en est le dossier des effectifs des escales Grand Ouest suite à la signature de l'accord de médiation en novembre. Même si des appels à volontariat devraient avoir lieu sur les escales de province en sureffectif, la Direction n'apporte aucune réponse claire à nos questions : effectifs supplémentaires attendus : comment les trouver en cas d'échec du volontariat et délai envisagé ? Cela fait maintenant 3 mois que rien ne se passe, nous alertons la Direction sur l'impérieux besoin de clore rapidement ce dossier qui n'a que trop duré.

6. Information sur les premiers résultats budgétaires réalisés en 2023 et la construction du budget prévisionnel 2024 du CSE :

La baisse constante des effectifs sur notre périmètre ainsi que le projet engagé concernant le réseau domestique impacte lourdement le budget du CSE dont les charges fixes ne baissent pas au regard de la rapidité où fondent les subventions et ce malgré les nombreuses réorganisations engagées.



Adhésion :)

Le site : [CFE-CGC Air France Court Courrier](https://www.cfe-cgc-airfrance.com)

Dans le but de rester prudent et de préserver au mieux l'avenir, le Bureau où siège la CFE-CGC s'est engagé dans un projet de refonte de l'organisation du restaurant d'Entreprise à Orly afin d'en réduire les coûts et d'en optimiser l'utilisation. Des mobilités volontaires de certains salariés ont d'ores et déjà été engagées vers d'autres CSE et les départs en retraite à venir cette année ne seront pas remplacés au restaurant d'entreprise et dans les ACP.

Ceci devrait permettre d'équilibrer le budget en fin d'année. Il a pour autant été décidé de maintenir l'ensemble des opérations mutualisées qui touchent un large public dans chacune de nos escales : Netflix, Deezer, prof express, séjours, locations, etc et de maintenir un budget propre aux ACP dans chaque escale proportionnellement aux effectifs.

Vos élus et représentants CFE-CGC